



Paris, le 18 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prise en charge sociale des victimes d'évènements d'ampleur : une convention entre l'État et l'UNCCAS sera signée début 2017

A l'occasion du 6^{ème} Comité interministériel de suivi des victimes qui s'est tenu ce vendredi 18 novembre 2016, la secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, a présenté les contours d'une Convention relative à la prise en charge sociale des victimes d'évènements d'ampleur (actes terroristes, intempéries, accidents collectifs...). Cette convention entre le secrétariat d'État chargé de l'Aide aux victimes et l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) sera signée début 2017.

En présence de Joëlle MARTINAUX, présidente de l'UNCCAS, ce projet de convention a été présenté aux membres du Comité interministériel de suivi des victimes. Elle s'articulera autour des trois axes suivants :

- Améliorer l'information du réseau des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS) sur les dispositifs d'aide aux victimes et ses acteurs ;
- Contribuer à la définition de protocoles d'intervention des CCAS en cas de crise et à l'élaboration du guide de bonnes pratiques des CCAS en matière d'évènement de masse ;
- Professionnaliser les acteurs en développant la formation initiale et continue des travailleurs sociaux.

Comme l'ont tragiquement montré les attaques du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice, ainsi que des catastrophes naturelles telles que les inondations de juin dernier, la réponse sociale à ces situations d'urgence doit être renforcée. Les travailleurs sociaux des CCAS doivent être mieux préparés à ces drames d'une ampleur inédite, avec un grand nombre de victimes.

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :
Anthony PORCHERON - 01 42 75 56 52 - presse.meadel@pm.gouv.fr